

Ville de Villefranche/Saône
(Rhône)

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 MAI 2008

**Présents : M. PERRUT (de la question n° 1 à la question n° 5 et à partir de la question n° 14), Mme LUTZ, M. FAURITE, Mme JACQUEMET, M. JAMBON, Mme VELUT, M. RAVIER, Mme GLANDIER, M. PICARD, M. DUCRAY, Mme DUBOIS, M. GUENICHON (adjoint(es), M. GEERNAERT, Mme PELOSSE, M. BANCK, Mme PARLIER, M. MOULIN, Mme RUCH, Mme BEAUCLAIR, Mme BAIZID, M. MANDON, M. GOUDARD, M. CHARRIN, Mme CAVELIER, M. ERYILDIZ, Mme SEIVE, Mme PAGNON, Mme TOINON, M. BRAKENI, Mme DUBURE, M. DESMULES, Mme BERTHOUX, M. RONZIERE, Mme BRUN-PIGUET, M. GALLAND, Mme LEBAIL-COQUET, Mme TISSOT, M. BEAUVALLET, M. SADDIER (conseillers municipaux).
M. LACROIX, Trésorier Principal.**

Absents : M. PERRUT (de la question n° 6 à la question n° 13, pouvoir à Mme LUTZ).

Secrétaire de séance : M. GALLAND

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. PERRUT précise qu'il a confié à M. Olivier MANDON, Conseiller municipal, la charge de mettre en place un plan Environnement pour Villefranche. Un Comité de pilotage sera créé, composé d'élus, d'experts et de représentants des services.

M. Michel GEERNAERT a été chargé de mettre en place un projet d'identification du patrimoine communal avec pour objectifs une meilleure visualisation, une meilleure utilisation, une mutualisation, une amélioration de la gestion de l'énergie.

Mme Isabelle RUCH et Mme Frédérique PARLIER sont chargées de la mise en place d'un relais pour le bénévolat.

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2008.

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 avril 2008 est adopté à l'unanimité.

2 – CONSEIL MUNICIPAL : REGLEMENT INTERIEUR.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité, approuve le règlement intérieur tel qu'il est proposé.

Il est à noter l'intervention suivante :

M. PERRUT précise que le présent règlement intérieur reprend celui qui existait déjà et qui avait fait l'objet d'un toilettage. Il précise que la date du premier lundi conservée pour les conseils municipaux peut ne pas convenir à tout le monde, mais qu'il est difficile de trouver une solution qui ne gêne personne.

3 – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS TRAVAUX, PATRIMOINE, LOGEMENT ET FAMILLE, ENFANCE, VIE SCOLAIRE.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- décide d'appliquer l'alinéa 6 de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- décide qu'au sein de la Commission Travaux, Patrimoine, Logement, M. Michel GEERNAERT remplacera Mme Marie-Camille JACQUEMET et qu'au sein de la Commission Famille, Enfance, Vie Scolaire, Mme Frédérique PARLIER remplacera Mme Martine GLANDIER.

Il est à noter l'intervention suivante :

M. PERRUT indique qu'il est favorable, si nécessaire, à des modifications de la composition des commissions municipales tout au long du mandat dans la mesure où certains conseillers municipaux peuvent, au fil du temps, faire part de leur intérêt pour une commission différente de celle dans laquelle ils ont été nommés initialement.

4 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT SUPPLEMENTAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL A L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION SERVICE DE SOINS A DOMICILE POUR PERSONNES AGEES.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- décide d'appliquer l'alinéa 6 de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- désigne Mme Marie-Claude PELOSSE pour siéger à l'Assemblée Générale de l'association Service de Soins à Domicile pour personnes âgées.

5 - DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS SUPPLEMENTAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION CALADOISE DE GARDE D'ENFANTS EN CRECHE COLLECTIVE « L'ILE AUX ENFANTS ».

Le Conseil municipal, après délibération par 33 voix pour et 6 voix contre (Mme BRUN-PIGUET, M. GALLAND, Mme LEBAIL-COQUET, Mme TISSOT, M. BEAUVALLET, M. SADDIER),

- décide d'appliquer l'alinéa 6 de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- désigne M. Didier MOULIN et M. Michel JAMBON pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'association Caladoise de garde d'enfants en crèche collective « L'Ile aux Enfants ».

Il est à noter l'intervention suivante :

Mme BRUN-PIGUET déclare qu'elle présente sa candidature à l'un des deux postes. En effet, étant donné que le Conseil municipal dispose de 4 postes, il lui apparaît normal que les oppositions puissent être représentées au sein de cette association.

M. PERRUT répond qu'il ne peut prendre en compte cette demande car si chaque opposition disposait d'un siège, la majorité municipale ne pourrait plus être majoritaire au sein de ce Conseil d'Administration, ce qui ne lui apparaît pas admissible.

6 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007 – BUDGET PRINCIPAL.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité et 6 abstentions (Mme BRUN-PIGUET, M. GALLAND, Mme LEBAIL-COQUET, Mme TISSOT, M. BEAUVALLET, M. SADDIER),

- adopte le Compte Administratif 2007 du Budget principal tel qu'il lui est présenté et dont les opérations se résument de la façon suivante :

1) Résultats de l'exécution de la section de fonctionnement

Dépenses	33 886 081,00
Recettes	39 947 100,31

Solde	+ 6 061 019,31
Résultat de fonctionnement reporté	+ 3 630 744,99
<u>Résultat de la section de fonctionnement</u>	+ 9 691 764,30

2) Résultats de l'exécution de la section d'investissement :

Dépenses	23 007 122,45
Recettes	22 314 311,51
Solde	- 692 810,94
Résultat d'investissement reporté	- 5 228 377,09
<u>Résultat de la section d'Investissement</u>	- 5 921 188,03

3) Résultat global de clôture 3 770 576,27

Pour mémoire : Reste à réaliser au 31 décembre 2007 en investissement :

Dépenses	5 163 350,52
Recettes	4 973 685,00
Solde	- 189 665,52

7 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007 – BUDGET ANNEXE PARKING CHASSET.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité et 6 abstentions (Mme BRUN-PIGUET, M. GALLAND, Mme LEBAIL-COQUET, Mme TISSOT, M. BEAUVALLET, M. SADDIER),

- adopte le Compte Administratif 2007 du Budget Parking Chasset tel qu'il lui est présenté et dont les opérations se résument de la façon suivante :

1) Résultats de l'exécution de la section de Fonctionnement

Dépenses	227 945,76
Recettes	268 382,63
Solde	+ 40 436,87
Résultat de fonctionnement reporté	+ 9 266,70
<u>Résultat de la section de Fonctionnement</u>	+ 49 703,57

2) Résultats de l'exécution de la section d'Investissement

Dépenses	85 320,71
Recettes	72 815,06
Solde	- 12 505,65
Résultat d'investissement reporté	+ 6 615,46
Régularisation ICNE réforme M4	- 23 000,00
<u>Résultat de la section d'Investissement</u>	- 28 890,19

3) Résultat global de clôture + 20 813,38

8 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007 – BUDGET ANNEXE PARKING BOIRON.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité et 6 abstentions (Mme BRUN-PIGUET, M. GALLAND, Mme LEBAIL-COQUET, Mme TISSOT, M. BEAUVALLET, M. SADDIER),

- adopte le Compte Administratif 2007 du Budget Parking Chasset tel qu'il lui est présenté et dont les opérations se résument de la façon suivante :

1) Résultats de l'exécution de la section de fonctionnement

Dépenses	316 095,33
Recettes	330 572,71
Solde	14 477,38
Résultat de fonctionnement reporté	0,00

Résultat de la section de fonctionnement 14 477,38

2) Résultats de l'exécution de la section d'investissement

Dépenses	404 057,63
Recettes	163 907,89
Solde	- 240 149,74
Régularisation ICNE – Réforme M4	- 91 759,89
Résultat d'investissement reporté	- 299 103,27

Résultat de la section d'investissement - 631 012,90

3) Résultat global de clôture - 616 535,52

(Ce déficit est financé par l'excédent sur les restes à réaliser : 629 347,14)

9 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007 – BUDGET ANNEXE CAMPING.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité et 6 abstentions (Mme BRUN-PIGUET, M. GALLAND, Mme LEBAIL-COQUET, Mme TISSOT, M. BEAUVALLET, M. SADDIER),

- adopte le Compte Administratif 2007 du Budget Camping tel qu'il lui est présenté et dont les opérations se résument de la façon suivante :

1) Résultats de l'exécution de la section de fonctionnement

Dépenses	33 711,28
Recettes	42 407,65
Solde	+ 8 696,37
Résultat de fonctionnement reporté	+ 6 706,59

Résultat de la section de Fonctionnement 15 402,96

2) Résultats de l'exécution de la section <u>d'investissement</u>	
Dépenses	299,80
Recettes	0
Solde	- 299,80
Résultat d'investissement reporté	+ 4 392,60
<u>Résultat de la section d'Investissement</u>	+ 4 092,80
3) Résultat global de clôture	+ 19 495,76

10 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007 – BUDGET ANNEXE RESIDENCE ATHENA.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité et 6 abstentions (Mme BRUN-PIGUET, M. GALLAND, Mme LEBAIL-COQUET, Mme TISSOT, M. BEAUVALLET, M. SADDIER),

- adopte le Compte Administratif 2007 du Budget annexe Résidence Athéna tel qu'il lui est présenté et dont les opérations se résument de la façon suivante :

1) Résultats de l'exécution de la section de <u>fonctionnement</u>	
Dépenses	221 486,97
Recettes	221 003,28
Solde	- 483,69
Résultat de fonctionnement reporté	+ 7 106,81
<u>Résultat de la section de fonctionnement</u>	+ 6 623,12
2) Résultats de l'exécution de la section <u>d'investissement</u>	
Dépenses	1 283,16
Recettes	3 356,19
Solde	+ 2 073,03
Résultat d'investissement reporté	+ 27 074,83
<u>Résultat de la section d'investissement</u>	+ 29 147,86
3) Résultat global de clôture	+ 35 770,98

11 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007 – BUDGET ANNEXE RESIDENCE GEORGES MERARD.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité et 6 abstentions (Mme BRUN-PIGUET, M. GALLAND, Mme LEBAIL-COQUET, Mme TISSOT, M. BEAUVALLET, M. SADDIER),

- adopte le Compte Administratif 2007 du Budget annexe Résidence Georges Mérard tel qu'il lui est présenté et dont les opérations se résument de la façon suivante :

1) Résultats de l'exécution de la section de fonctionnement

Dépenses	293 749,76
Recettes	282 406,87
Solde	- 11 342,89
Résultat de fonctionnement reporté	+ 19 183,55

Résultat de la section de fonctionnement + 7 840,66

2) Résultats de l'exécution de la section d'investissement

Dépenses	6 516,48
Recettes	10 271,48
Solde	+ 3 755,00
Résultat d'investissement reporté	+ 60 113,03
<u>Résultat de la section d'investissement</u>	+ 63 868,03

3) Résultat global de clôture + 71 708,69

**12 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007 – BUDGET ANNEXE
RESIDENCE MA CALADE.**

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité et 6 abstentions (Mme BRUN-PIGUET, M. GALLAND, Mme LEBAIL-COQUET, Mme TISSOT, M. BEAUVALLET, M. SADDIER),

- adopte le Compte Administratif 2007 du Budget annexe Résidence Ma Calade tel qu'il lui est présenté et dont les opérations se résument de la façon suivante :

1) Résultats de l'exécution de la section de fonctionnement

Dépenses	528 239,55
Recettes	520 177,80
Solde	- 8 061,75
Résultat de fonctionnement reporté	+ 9 689,87

Résultat de la section de fonctionnement + 1 628,12

2) Résultats de l'exécution de la section d'investissement

Dépenses	47 324,03
Recettes	19 049,53
Solde	- 28 274,50
Résultat d'investissement reporté	+ 32 726,67

Résultat de la section d'investissement + 4 452,17

3) Résultat global de clôture + 6 080,29

13 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007 – BUDGET ANNEXE RESTAURANT MA CALADE.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité et 6 abstentions (Mme BRUN-PIGUET, M. GALLAND, Mme LEBAIL-COQUET, Mme TISSOT, M. BEAUVALLET, M. SADDIER),

- adopte le Compte Administratif 2007 du Budget annexe Restaurant Ma Calade tel qu'il lui est présenté et dont les opérations se résument de la façon suivante :

1) Résultats de l'exécution de la section de fonctionnement

Dépenses	134 489,72
Recettes	132 297,45
Solde	- 2 192,27
Résultat de fonctionnement reporté	+ 1 751,93
<u>Résultat de la section de fonctionnement</u>	- 440,34

2) Résultats de l'exécution de la section d'investissement

Dépenses	3 651,76
Recettes	748,32
Solde	- 2 903,44
Résultat d'investissement reporté	+ 3 466,31
<u>Résultat de la section d'investissement</u>	+ 562,87

3) Résultat global de clôture + 122,53

14 – AFFECTATION DEFINITIVE DE RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2007 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité et 6 abstentions (Mme BRUN-PIGUET, M. GALLAND, Mme LEBAIL-COQUET, Mme TISSOT, M. BEAUVALLET, M. SADDIER),

- décide de procéder à l'affectation définitive du résultat 2007 de la section de fonctionnement comme suit :

☞ Résultat de la section de fonctionnement à affecter		
. résultat de l'exercice	excédent déficit	6 061 019,31 /
. résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent déficit	3 630 744,99 /
. résultat de clôture à affecter (A1)	excédent déficit	9 691 764,30 /

☞ Besoin réel de financement de la section d'investissement		
. résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent déficit	/ 692 810,94
. résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent déficit	/ 5 228 377,09
. résultat comptable cumulé : R001 D001	excédent déficit	/ 5 921 188,03
. dépenses d'investissement engagées non mandatées		5 163 350,52
. recettes d'investissement restant à réaliser		4 973 685,00
. solde des restes à réaliser		- 189 665,52
. (B) Besoin (-) réel de financement		6 110 853,55
. <i>Excédent</i> (+) réel de financement		/

☞ Affectation du résultat de la section de fonctionnement			
Résultat excédentaire (A1)			
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R.1068)	6 110 853,55		
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R.1068)	39 146,45		
SOUS-TOTAL (R.1068)	6 150 000,00		
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1)	3 541 764,30		
TOTAL (A1)	9 691 764,30		
Résultat déficitaire (A2 en report, en compte débiteur) (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement (D002))			
/			
☞ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat			
Section de Fonctionnement			
Section d'Investissement			
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002	R002	D001	R001
Déficit reporté /	Excédent reporté 3 541 764,30	Solde d'exécution N-1 5 921 188,03	Solde d'exécution N – 1
		1068 Réser	6 150 000,00

15 - AFFECTATION DEFINITIVE DE RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2007 – BUDGET ANNEXE PARKING CHASSET.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité et 6 abstentions (Mme BRUN-PIGUET, M. GALLAND, Mme LEBAIL-COQUET, Mme TISSOT, M. BEAUVALLET, M. SADDIER),

- décide de procéder à l'affectation définitive du résultat 2007 de la section de fonctionnement comme suit :

☞ Résultat de la section de fonctionnement à affecter		
. résultat de l'exercice	excédent déficit	40 436,87 /
. résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent déficit	9 266,70 /
. résultat de clôture à affecter (A1)	excédent déficit	49 703,57 /

☞ Besoin réel de financement de la section d'investissement		
. résultat de la section d'investissement de l'exercice (Déficit de l'exercice 12 505,65 + régul ICNE Réforme M4 23 000,00)	excédent déficit	/ 35 505,65
. résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent déficit	6 615,46 /
. résultat comptable cumulé : R001 D001	excédent déficit	/ 28 890,19
. dépenses d'investissement engagées non mandatées		10 000,00
. recettes d'investissement restant à réaliser		
. solde des restes à réaliser		- 10 000,00
. (B) Besoin (-) réel de financement		38 890,19
. <i>Excédent</i> (+) réel de financement		

☞ Affectation du résultat de la section de fonctionnement			
Résultat excédentaire (A1)			
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R.1068)	38 890,19		
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R.1068)	0,00		
SOUS-TOTAL (R.1068)	38 890,19		
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1)	10 813,38		
TOTAL (A1)	49 703,57		
Résultat déficitaire (A2 en report, en compte débiteur) (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement (D002))			
☞ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat			
Section de Fonctionnement			
Section d'Investissement			
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002	R002	D001	R001
Déficit reporté /	Excédent reporté 10 813,38	Solde d'exécution N-1 28 890,19	Solde d'exécution N – 1 0,00
		1068 Réser	38 890,19

16 - AFFECTATION DEFINITIVE DE RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2007 – BUDGET ANNEXE PARKING BOIRON.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité et 6 abstentions (Mme BRUN-PIGUET, M. GALLAND, Mme LEBAIL-COQUET, Mme TISSOT, M. BEAUVALLET, M. SADDIER),

- décide de procéder à l'affectation définitive du résultat 2007 de la section de fonctionnement comme suit :

☞ Résultat de la section de fonctionnement à affecter		
. résultat de l'exercice	excédent déficit	14 477,38 /
. résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent déficit	/ /
. résultat de clôture à affecter (A1)	excédent déficit	14 477,38 /

☞ Besoin réel de financement de la section d'investissement			
. résultat de la section d'investissement de l'exercice (déficit de l'exercice 240 149,74 + régul ICNE réforme M4 : 91 759,89	excédent déficit	/ 331 909,63	
. résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent déficit	/ 299 103,27	
. résultat comptable cumulé : R001 D001	excédent déficit	/ 631 012,90	
. dépenses d'investissement engagées non mandatées		251 094,44	
. recettes d'investissement restant à réaliser		880 441,47	
. solde des restes à réaliser		629 347,03	
. (B) Besoin (-) réel de financement		1 665,87	
. <i>Excédent (+) réel de financement</i>			
☞ Affectation du résultat de la section de fonctionnement			
Résultat excédentaire (A1)			
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R.1068)		1 665,87	
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R.1068)			
SOUS-TOTAL (R.1068)		1 665,87	
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1)		12 811,51	
TOTAL (A1)		14 477,38	
Résultat déficitaire (A2 en report, en compte débiteur)			
(recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement (D002)			
☞ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat			
Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002	R002	D001	R001
Déficit reporté /	Excédent reporté 12 811,51	Solde d'exécution N-1 631 012,90	Solde d'exécution N - 1 1 665,87
			1068 Réser

17 - AFFECTATION DEFINITIVE DE RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2007 – BUDGET ANNEXE CAMPING.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité et 6 abstentions (Mme BRUN-PIGUET, M. GALLAND, Mme LEBAIL-COQUET, Mme TISSOT, M. BEAUVALLET, M. SADDIER),

- décide de procéder à l'affectation définitive du résultat 2007 de la section de fonctionnement comme suit :

☞ Résultat de la section de fonctionnement à affecter		
. résultat de l'exercice	excédent déficit	8 696,37 /
. résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent déficit	6 706,59 /
. résultat de clôture à affecter (A1)	excédent déficit	15 402,96 /

☞ Besoin réel de financement de la section d'investissement		
. résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent déficit	/ 299,80
. résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent déficit	4 392,60 /
. résultat comptable cumulé : R001 D001	excédent déficit	4 092,80 /
. dépenses d'investissement engagées non mandatées		4 092,80
. recettes d'investissement restant à réaliser		/
. solde des restes à réaliser		- 4 092,80
. (B) Besoin (-) réel de financement		/
. Excédent (+) réel de financement		/

☞ Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Résultat excédentaire (A1)	
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R.1068)	/
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R.1068)	/
SOUS-TOTAL (R.1068)	/
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1)	15 402,96
TOTAL (A1)	15 402,96
Résultat déficitaire (A2 en report, en compte débiteur) (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement (D002))	
	/
☞ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat	
Section de Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
D002	R002
Déficit reporté /	Excédent reporté 15 402,96
Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes
D001	R001
Solde d'exécution N-1 /	Solde d'exécution N – 1 4 092,80

18 - AFFECTATION DEFINITIVE DE RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2007 – BUDGET ANNEXE RESTAURANT MA CALADE.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité et 6 abstentions (Mme BRUN-PIGUET, M. GALLAND, Mme LEBAIL-COQUET, Mme TISSOT, M. BEAUVALLET, M. SADDIER),

- décide de procéder à l'affectation définitive du résultat 2007 de la section de fonctionnement comme suit :

☞ Résultat de la section de fonctionnement à affecter		
. résultat de l'exercice	excédent déficit	/ 2 192,27
. résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent déficit	1 751,93 /
. résultat de clôture à affecter (A1)	excédent déficit	/ 440,34

☞ Besoin réel de financement de la section d'investissement		
. résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent déficit	/ 2 903,44
. résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent déficit	3 466,31 /
. résultat comptable cumulé : R001 D001	excédent déficit	562,87 /
. dépenses d'investissement engagées non mandatées		562,87
. recettes d'investissement restant à réaliser		/
. solde des restes à réaliser		- 562,87
. (B) Besoin (-) réel de financement		/
. <i>Excédent</i> (+) réel de financement		/

☞ Affectation du résultat de la section de fonctionnement			
Résultat excédentaire (A1)			
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R.1068)	/		
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R.1068)	/		
SOUS-TOTAL (R.1068)	0,00		
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1)			
TOTAL (A1)	0,00		
Résultat déficitaire (A2 en report, en compte débiteur) (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement (D002))			
	440,34		
☞ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat			
Section de Fonctionnement			
Section d'Investissement			
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002	R002	D001	R001
Déficit reporté 440,34	Excédent reporté /	Solde d'exécution N-1 /	Solde d'exécution N-1 562,87
			1068 : 0,00

19 – BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2007.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité et 6 abstentions (Mme BRUN-PIGUET, M. GALLAND, Mme LEBAIL-COQUET, Mme TISSOT, M. BEAUVALLET, M. SADDIER),

- approuve le compte de gestion 2007 du budget principal.

20 – BUDGET ANNEXE PARKING CHASSET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2007.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité et 6 abstentions (Mme BRUN-PIGUET, M. GALLAND, Mme LEBAIL-COQUET, Mme TISSOT, M. BEAUVALLET, M. SADDIER),

- approuve le compte de gestion 2007 du budget annexe Parking Chasset.

21 - BUDGET ANNEXE PARKING BOIRON : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2007.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité et 6 abstentions (Mme BRUN-PIGUET, M. GALLAND, Mme LEBAIL-COQUET, Mme TISSOT, M. BEAUVALLET, M. SADDIER),

- approuve le compte de gestion 2007 du budget annexe Parking Boiron.

22 - BUDGET ANNEXE CAMPING : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2007.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité et 6 abstentions (Mme BRUN-PIGUET, M. GALLAND, Mme LEBAIL-COQUET, Mme TISSOT, M. BEAUVALLET, M. SADDIER),

- approuve le compte de gestion 2007 du budget annexe Camping.

23 - BUDGET ANNEXE RESIDENCE ATHENA : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2007.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité et 6 abstentions (Mme BRUN-PIGUET, M. GALLAND, Mme LEBAIL-COQUET, Mme TISSOT, M. BEAUVALLET, M. SADDIER),

- approuve le compte de gestion 2007 du budget annexe Résidence Athéna.

24 - BUDGET ANNEXE RESIDENCE GEORGES MERARD : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2007.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité et 6 abstentions (Mme BRUN-PIGUET, M. GALLAND, Mme LEBAIL-COQUET, Mme TISSOT, M. BEAUVALLET, M. SADDIER),

- approuve le compte de gestion 2007 du budget annexe Résidence Georges Mérard.

25 - BUDGET ANNEXE RESIDENCE MA CALADE : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2007.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité et 6 abstentions (Mme BRUN-PIGUET, M. GALLAND, Mme LEBAIL-COQUET, Mme TISSOT, M. BEAUVALLET, M. SADDIER),

- approuve le compte de gestion 2007 du budget annexe Résidence Ma Calade.

26 - BUDGET ANNEXE RESTAURANT MA CALADE : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2007.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité et 6 abstentions (Mme BRUN-PIGUET, M. GALLAND, Mme LEBAIL-COQUET, Mme TISSOT, M. BEAUVALLET, M. SADDIER),

- approuve le compte de gestion 2007 du budget annexe Restaurant Ma Calade.

27 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE – BUDGET PRINCIPAL.

Le Conseil municipal, après délibération par 33 voix pour et 6 voix contre (Mme BRUN-PIGUET, M. GALLAND, Mme LEBAIL-COQUET, Mme TISSOT, M. BEAUVALLET, M. SADDIER),

- approuve par chapitre en investissement et en fonctionnement et avec les opérations détaillées le budget supplémentaire 2008 tel qu'il est proposé et qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Fonctionnement : 3 646 064,30 €
- Investissement : 15 507 902,04 €

voir document synthétique (annexe n° 1)

Liste des principaux investissements nouveaux Inscriptions budgétaires

A) GROS INVESTISSEMENTS	1 970 000
1 – Aménagements Urbanisme	1 570 000
Aménagement du parking des Ursulines	350 000
Aménagement rue Boiron entre Gambetta et Dechavanne	80 000
Aménagement de la rue Ampère (chaussée, trottoirs et voies cyclables)	350 000
Secteur Faubert/L.Blanc □ Etude de définition	50 000
Aménagement de la rue Paul Bert : Etudes	20 000
Aménagement accessibilité esplanade Paul Bert	100 000
Quartier Troussier : Construction mur anti-bruit (recettes APRR 230 000 €)	700 000
Aménagement espace Boiron-Rousset (diminution des crédits existants)	- 80 000
2) Constructions ou Aménagement d'équipements	400 000
Extension piscine St Exupéry □ études prélim et engag concours maîtrise d'œuvre	75 000
Restructuration de l'Hôtel de Ville –étude – programme et 1 ^{ère} phase de travaux	100 000
Quartier de Belleroche □ Aménagement de locaux associatifs rue Pierre Guillermet	50 000
Quartier de Belleroche : Aménagement de locaux à vocation sportive – étude	30 000
Ecole Dumontet : aménagement d'une nouvelle salle de classe	140 000
Quartier Béliigny : Aménagement d'une salle sportive – étude	5 000

B) – RENOVATION DU PATRIMOINE	1 508 000
Levées topographiques	20 000
Programme de revêtements de chaussées et trottoirs	600 000
Programme de rénovation espaces publics existants et mobilier urbain	70 000
Programme d’effacements de réseaux	100 000
Programme d’éclairage public	100 000
Vidéo-protection des espaces publics – études	30 000
Programme d’aménagement de sécurité et accessibilité – voirie	100 000
Programme de rénovation des bâtiments municipaux (dont 120 000 pour centre M. Julien)	450 000
Renouvellement du parc véhicules et matériel	38 000
C) ENVELOPPES SECTORIELLES	810 760
Administration Générale	50 000
Cimetière	4 000
Informatique	12 000
Scolaire	130 000
Culture	149 000
Sports	150 000
Petite Enfance	40 000
Personnes âgées	56 000
Jeunesse	10 200
Vie des Quartiers Contrat de Ville	60 000
Logement (Recette de 15 000 à déduire)	92 260
Sécurité Urbaine	16 000
Commerce Marchés	36 300
Autres : transfert du fonctionnement	5 000
D) – DEPENSES IMPREVUES D’INVESTISSEMENT	134 770

Il est à noter les interventions suivantes :

M. LE MAIRE remercie tout d’abord M. FAURITE pour sa première présentation du budget supplémentaire qui était dynamique et claire. Il estime tout d’abord, qu’il faut relativiser l’importance de ce budget supplémentaire, notamment en fonctionnement, puisque la somme globale se monte à environ 400 000 € sur un budget principal qui lui s’élevait à plus de 35 000 000 €. En investissement, il est plus significatif car l’équipe précédente n’avait pas prévu de nouveaux investissements, laissant le soin de les décider par l’équipe suivante.

Ce BS représente donc 4 000 000 d’euros de dépenses nouvelles d’investissement sur un total de 13 800 000 € avec les reports. Il rappelle que 3 900 000 € d’investissements avaient été décidés au budget primitif. La portée de ce BS est également à relativiser car en 9 mois, on ne peut réaliser l’ensemble des projets qui, pour certains, doivent faire l’objet d’études préliminaires.

En ce qui concerne l’épargne nette, il estime que la Ville doit être vigilante car la situation sera tendue. Actuellement cette épargne nette baisse mais il convient de différencier l’épargne nette prévisionnelle qui est inférieure à l’épargne nette réalisée. Ce budget supplémentaire est à la fois dans la continuité du budget primitif mais constitue également un apport nouveau de projets.

Il rappelle également, que lors de la décision modificative votée le 14 avril, d'importants travaux avaient été prévus, notamment l'aménagement du parking Beurrier. Il rappelle les projets importants en investissement qui figurent dans ce budget notamment le parking Grenette amélioré, aménagé, éclairé et paysager, l'aménagement de la rue Boiron. L'aménagement de la rue Ampère dans l'esprit du plan de déplacement urbain constitue une sorte d'expérimentation privilégiant les modes doux de déplacement mais l'étude pour ces travaux sera sans doute plus longue que prévue car cette voie doit assurer une entrée urbaine et paysagère à la fois.

On note également en investissement l'aménagement du secteur Faubert-Louis Blanc avec la place autour du Musée et le futur parc de stationnement en silo, la rue Paul Bert fera l'objet d'une étude car on sait que le stationnement y est parfois anarchique et que les trottoirs sont à revoir alors que cette rue appartient totalement au centre urbain, la réalisation devrait s'achever au deuxième semestre 2009. Il faut noter également l'accessibilité de l'espace Paul Bert où se situe maintenant la mairie annexe et peu adaptée pour les personnes handicapées. Il souligne la réalisation du mur anti-bruit à Troussier qui préfigure l'aménagement futur de ce quartier. Est à noter l'étude prévue pour décider du projet définitif de l'extension de la piscine Saint Exupéry ; les crédits prévus pour la restructuration de l'Hôtel de Ville permettront la poursuite des travaux engagés afin que ce bâtiment soit plus fonctionnel notamment en ce qui concerne l'accueil actuellement peu avenant pour le public. Des aménagements sont prévus à l'école Dumontet et des aménagements sont prévus pour l'accueil de la 9^{ème} classe.

Ce BS prévoit également une priorité pour les travaux de trottoirs et de chaussées car ces travaux peuvent être réalisés rapidement afin d'améliorer et de sécuriser l'espace public ; des dépenses sont prévues pour le mobilier urbain avec notamment l'installation de bancs rue Nationale qui sont très demandés. Des enveloppes sectorielles rassemblent les crédits qui répondent aux souhaits et aux demandes des adjoints dans leur secteur de compétences.

On peut noter le projet d'une aire de jeux sur le quartier des Cavaliers, des travaux à la Bourse du Travail qui répondront aux demandes des syndicats, des travaux de peinture et d'aménagement du marché couvert et au service Jeunesse, on peut insister sur la création d'une semaine supplémentaire d'accueil au mois d'août pour les enfants de notre ville.

M. GALLAND répond à M. le Maire que ce budget supplémentaire n'est que le prolongement du budget primitif élaboré par une équipe dont il était membre. Les changements demandés pendant la campagne électorale n'ont pas été pris en compte, tels que : le pouvoir d'achat, l'amélioration de la situation des familles les plus démunies, la diminution des tarifs de services municipaux, l'adoption du coefficient familial pour les tarifs des cantines ; pour les associations, il aurait été nécessaire d'augmenter les subventions de celles qui n'ont bénéficié d'aucune aide supplémentaire depuis 8 ans mais toujours dans le cadre de contrats d'objectifs. Vous avez su trouver 35 000 € de plus pour les fêtes et cérémonies et 13 000 € pour les annonces et insertions ; vous disposiez donc d'une marge de manœuvre. La part est encore belle également pour le centre ville et aucune mesure n'est prise pour rendre le logement plus abordable.

M. SADDIER se déclare déçu de l'utilisation du « gigot » évoqué lors du dernier Conseil municipal du maire précédent. Il observe, notamment, qu'il est prévu un emprunt de 900 000 € dans le cadre du BS, ce qui aurait tout à fait pu être évité avec la somme importante dont vous disposiez. Cela aurait permis d'éviter d'augmenter l'endettement. Il suggère que la majorité ne se précipite pas, car ce budget supplémentaire, c'est du

saupoudrage ; on manque en effet de détails sur les projets. Les travaux de voirie proposés ne se justifiaient pas.

Il est néanmoins favorable à certaines mesures qui figuraient d'ailleurs dans le programme de la liste de gauche, mais s'étonne de voir inscrite une somme de 350 000 € pour le parking provisoire Grenette alors qu'un parking silo est prévu à proximité, cela n'est pas de bonne politique, car on sait très bien que ce tènement, comme l'a d'ailleurs reconnu M. le Maire, ne restera pas indéfiniment un parking. Il regrette le manque d'inscription budgétaire pour la constitution de réserves foncières qui aurait été un signe clair en faveur de la politique du logement. La mise aux normes du stade de Belleroche aurait également pu être prévue. Quant à l'école Dumontet, dans le cadre des travaux prévus, la majorité aurait pu examiner la possibilité d'installer des classes maternelles. Il émet un avis favorable pour l'aménagement de la rue Paul Bert. Pour le reste, son groupe est en désaccord avec les propositions faites car on note un manque de priorités, de lisibilité. Ce budget n'est qu'un saupoudrage.

M. RONZIERE fait observer que ce budget supplémentaire n'a pu être réalisé que dans la mesure où l'équipe précédente a laissé des marges de manœuvre qui résultent d'une gestion saine ces dernières années. On note la continuité de certains projets engagés tels que pour le quartier Troussier, ce qui est favorable ; des projets également vont dans le bon sens comme l'aménagement de la rue Paul Bert, mais il indique que son groupe n'aurait pas eu les mêmes priorités pour certaines dépenses. Globalement, ce budget intermédiaire est sans grande ambition ni surprise et appelle de sa part notamment trois questions.

D'abord, en ce qui concerne les dépenses prévues pour la restructuration du Centre aéré Marc Julien, on sait que l'association Courte Echelle traverse une situation financière difficile. Etait-il urgent d'engager dès maintenant ces travaux et comment s'effectuera l'interface avec le Centre de Bordelan ? Ensuite, il se déclare surpris par le coût de l'aménagement du parking Grenette Ursulines. Ce parc ne doit être maintenu que tant qu'il n'y a pas de nouvelle offre, mais il s'agit là d'un espace urbain stratégique où peut s'imaginer un projet de qualité. Enfin, si l'aménagement d'une piscine est un réel besoin, il s'interroge sur la possibilité d'extension de la piscine St Exupéry actuelle, des études ayant déjà été réalisées.

Son groupe approuvera ce budget supplémentaire en attendant le budget primitif où l'on verra effectivement la stratégie de la majorité, que ce soit en matière de projets, de fiscalité, etc...

Il affirme son total soutien pour une gestion rigoureuse notamment dans les temps actuels où les élus doivent montrer l'exemple mais cela ne doit pas empêcher de prévoir des projets ambitieux et réalistes, il ne suffit pas de refaire des trottoirs. Il convient de positionner Villefranche dans une politique d'avenir comme pôle d'équilibre au nord du département, face à la métropole lyonnaise. Il faut s'attaquer aux vrais problèmes et aux attentes de nos concitoyens, par exemple l'échec scolaire, le développement de la pauvreté, le chômage structurel des jeunes ; il y aura d'importants moyens financiers à mobiliser dans ce cadre.

M. RAVIER précise que le mur prévu au quartier Troussier mesurera 300 m de long sur 3 m de haut et qu'il s'agit là d'un préalable nécessaire à la rénovation du quartier puisque la barre qu'il est prévu de démolir, servait jusqu'à présent de protection phonique. L'aménagement du quartier Troussier prévoira une nouvelle affectation des voiries, le déplacement de la Maison de Quartier et la résidentialisation des immeubles.

Dans le budget proposé, 800 000 € sur 4 000 000 sont prévus pour la vie des quartiers avec par exemple le projet du quartier des Cavaliers, la mise en place d'une semaine

supplémentaire d'accueil au service Jeunesse ne pourra que favoriser le pouvoir d'achat des familles. En ce qui concerne le stade de Belleruche, l'équipe doit monter en promotion d'honneur régionale lors de la prochaine année sportive, l'homologation du terrain est effectivement un problème. Nous sommes en train de demander une dérogation au District de football. Une réflexion est conduite pour l'avenir envisageant l'utilisation du terrain du collège car l'agrandissement du terrain actuel est irréalisable. En ce qui concerne la prise en compte des personnes en difficulté, il rappelle que la CAVIL a prévu, dans le cadre du CUCS, 800 000 € pour les publics en difficulté dont 20 % pour l'insertion et l'emploi.

M. FAURITE remercie M. RONZIERE qui a décidé de voter ce budget car, à son avis, les finances d'une ville doivent faire l'objet d'un travail constructif de tous. Il faudra à l'avenir un vrai projet de politique de financement. Il fait observer à M. GALLAND que les subventions aux associations sont déjà élevées à Villefranche et qu'il va bien falloir trouver des économies quelque part. Il répond à M. SADDIER qu'il y a une réserve financière de prévue pour les acquisitions foncières et que si 900 000 € ont été prévus pour assurer l'équilibre de ce budget, ils ne seront peut-être pas réellement empruntés.

Mme LUTZ insiste sur les travaux importants réalisés à l'école Dumontet avec la création d'une nouvelle classe, l'aménagement de deux préaux, des sanitaires, etc... Elle répond également qu'il n'est pas envisageable, pour des raisons de sécurité, d'installer dans ce bâtiment des classes de maternelles. Manon Roland bénéficiera de la création d'une classe à la rentrée pour les tout petits. En ce qui concerne le Centre aéré Marc Julien, le résultat de l'étude n'est pas encore connu. En matière de petite enfance, les efforts effectués ont été notoires puisque tous les enfants ont été accueillis sauf 3. Elle rappelle aussi qu'un bâtiment est en cours d'acquisition pour réaliser un nouvel équipement petite enfance en centre ville.

M. PERRUT remercie l'ensemble des intervenants. Il rappelle que ce budget supplémentaire se situe dans la continuité et que M. GALLAND semblait intervenir surtout dans le cadre du budget primitif.

Quant à M. SADDIER, il observe qu'il ne maîtrise pas suffisamment certains problèmes. Il rappelle qu'avec M. RAVIER, il était présent sur le stade de Belleruche, samedi dernier, pour examiner les problèmes qui se posaient. Pour aménager un établissement de petite enfance, il faut, bien entendu, déjà trouver un lieu. Le projet sur Belleruche est actuellement à l'étude ; il devra aboutir dès que seront réglés certains problèmes juridiques ou administratifs puisque le bâtiment appartient actuellement à la CAVIL. Il rappelle qu'une structure petite enfance s'est ouverte à l'école Georges Brassens, ce qui a évité la fermeture d'une école. De même, des études sont actuellement en cours sur les micro-crèches et des réunions sont conduites avec les parents.

En tout état de cause, on ne peut faire n'importe quoi sauf si on décide de le financer en totalité car la Caisse d'Allocations Familiales ne pourra plus apporter un soutien financier à l'ensemble des projets. De la même façon, la majorité municipale se battra pour obtenir un nouvel établissement d'accueil pour les personnes âgées mais actuellement, nous n'avons pas les autorisations nécessaires. Pour tous ces projets, il faut être clair et savoir qu'il y a des limites, les nôtres, mais également celles de nos partenaires financiers, que ce soit l'Etat, le Conseil Général, la CAF, etc... Il insiste sur la mise en place du programme de réussite éducative à la rentrée qui doit répondre à certaines des questions posées par les oppositions.

Mme LUTZ précise que le programme de réussite éducative est un programme d'aide individualisée pour les enfants de 2 ans à 16 ans. Nous attendons la réunion du Centre

Intercommunal d'Action Sociale, mais déjà, se sont mis en place des études surveillées, un pédibus, des recrutements de traducteurs pour impliquer les parents dans la démarche ; un programme sera proposé ultérieurement.

M. PERRUT indique qu'en ce qui concerne la piscine St Exupéry, contrairement à ce qui a été dit, aucune étude d'aménagement ou d'extension de ce bâtiment n'a jamais été entreprise. Pour l'instant, nous n'avons que des renseignements positifs sur la faisabilité de cet agrandissement.

En matière de logement, la priorité passe par la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat. En 2009, le PLH sera mis en place et il rappelle que des dépenses sont prévues en investissement pour les acquisitions foncières. Le travail a commencé pour l'élaboration du budget primitif avec, notamment, la définition de nouveaux critères pour les subventions aux clubs sportifs et de façon générale, des conventions seront conclues avec les clubs et les associations car il ne sera pas question que des demandes de subventions parviennent à la Ville seulement 15 jours avant l'événement que l'on doit financer.

M. SADDIER regrette la nature des propos tenus par M. PERRUT et estime tout à fait normal qu'il connaisse mieux les dossiers que lui car c'est sa charge de maire. Il estime qu'il n'y a pas d'incohérence entre les propositions de M. GALLAND et les siennes et le maire devra souffrir à l'avenir qu'il y ait des sujets d'accord et des désaccords et que l'opposition pose fréquemment des questions. Il revient également sur le paradoxe qui fait que malgré un « gigot » important, la majorité a décidé d'emprunter, ce n'est pas de bonne gestion. Un vrai débat sur la stratégie et les moyens devra avoir lieu pour 2009.

M. LE MAIRE répond que l'opposition a tout à fait le droit de s'exprimer mais que la majorité a aussi le droit de répondre.

28 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2008 – BUDGET ANNEXE PARKING CHASSET.

Le Conseil municipal, après délibération par 33 voix pour et 6 voix contre (Mme BRUN-PIGUET, M. GALLAND, Mme LEBAIL-COQUET, Mme TISSOT, M. BEAUVALLET, M. SADDIER),

- approuve par chapitre en investissement et en fonctionnement et avec les opérations détaillées, le projet de Budget Supplémentaire 2008 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Fonctionnement :	10 813,38 €
- Investissement :	49 663,57 €

voir document synthétique (annexe n° 2)

29 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2008 – BUDGET ANNEXE PARKING BOIRON

Le Conseil municipal, après délibération par 33 voix pour et 6 voix contre (Mme BRUN-PIGUET, M. GALLAND, Mme LEBAIL-COQUET, Mme TISSOT, M. BEAUVALLET, M. SADDIER),

- approuve par chapitre en investissement et en fonctionnement et avec les opérations détaillées, le projet de Budget Supplémentaire 2008 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Fonctionnement :	12 811,51 €
- Investissement :	882 107,34 €

voir document synthétique (annexe n° 3)

30 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2008 – BUDGET ANNEXE CAMPING.

Le Conseil municipal, après délibération par 33 voix pour et 6 voix contre (Mme BRUN-PIGUET, M. GALLAND, Mme LEBAIL-COQUET, Mme TISSOT, M. BEAUVALLET, M. SADDIER),

- approuve par chapitre en investissement et en fonctionnement et avec les opérations détaillées, le projet de Budget Supplémentaire 2008 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Fonctionnement :	15 402,96 €
- Investissement :	8 992,80 €

voir document synthétique (annexe n° 4)

31 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2008 – BUDGET ANNEXE RESIDENCE ATHENA.

Le Conseil municipal, après délibération par 33 voix pour et 6 voix contre (Mme BRUN-PIGUET, M. GALLAND, Mme LEBAIL-COQUET, Mme TISSOT, M. BEAUVALLET, M. SADDIER),

- approuve par chapitre en investissement et en fonctionnement et avec les opérations détaillées le projet de Budget Supplémentaire 2008, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Fonctionnement :	- 747,00 €
- Investissement :	29 147,86 €

voir document synthétique (annexe n° 5)

32 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2008 – BUDGET ANNEXE RESIDENCE GEORGES MERARD.

Le Conseil municipal, après délibération par 33 voix pour et 6 voix contre (Mme BRUN-PIGUET, M. GALLAND, Mme LEBAIL-COQUET, Mme TISSOT, M. BEAUVALLET, M. SADDIER),

- approuve par chapitre en investissement et en fonctionnement et avec les opérations détaillées, le projet de Budget Supplémentaire 2008 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Fonctionnement :	- 1 027,03 €
- Investissement :	63 772,69 €

voir document synthétique (annexe n° 6)

33 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2008 – BUDGET ANNEXE RESIDENCE MA CALADE.

Le Conseil municipal, après délibération par 33 voix pour et 6 voix contre (Mme BRUN-PIGUET, M. GALLAND, Mme LEBAIL-COQUET, Mme TISSOT, M. BEAUVALLET, M. SADDIER),

- approuve par chapitre en investissement et en fonctionnement et avec les opérations détaillées, le projet de Budget Supplémentaire 2008 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Fonctionnement :	0 €
- Investissement :	30 452,17 €

voir document synthétique (annexe n° 7)

34 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2008 – BUDGET ANNEXE RESTAURANT MA CALADE

Le Conseil municipal, après délibération par 33 voix pour et 6 voix contre (Mme BRUN-PIGUET, M. GALLAND, Mme LEBAIL-COQUET, Mme TISSOT, M. BEAUVALLET, M. SADDIER),

- approuve par chapitre en investissement et en fonctionnement et avec les opérations détaillées, le projet de Budget Supplémentaire 2008 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Fonctionnement :	0 €
- Investissement :	562,87 €

voir document synthétique (annexe n° 8)

35 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DES FETES DE BELLEROCHÉ

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- décide l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'association Comité des Fêtes de Belleruche.

36 – DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE DU CAPTAGE EAU POTABLE DE BEAUREGARD : AVIS SUR LA DEMANDE DE PRELEVEMENT.

Le Conseil Municipal, après délibération par 27 voix pour, 6 voix contre (Mme BRUN-PIGUET, M. GALLAND, Mme LEBAIL-COQUET, Mme TISSOT, M. BEAUVALLET, M. SADDIER) et 6 abstentions (Mme TOINON, M. BRAKENI, Mme DUBURE, M. DESMULES, Mme BERTHOUX, M. RONZIERE),

- donne un avis favorable à la demande d'autorisation de prélèvement d'eau par pompage au lieu-dit Beauregard, présentée par la CAVIL (au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement) ;

- dit que cet avis sera accompagné d'un courrier de M. l'Adjoint à l'Urbanisme et à l'Environnement, Président de la Communauté d'Agglomération de Villefranche, détaillant les observations ou réserves évoquées en séance.

Il est à noter les interventions suivantes :

Mme BERTHOUX rappelle qu'il s'agit d'un dossier ouvert depuis 1992, et qu'après 16 ans de réflexion, la montagne a accouché d'une souris, sauf à noter l'effort sur le périmètre immédiat. Son groupe reste réservé sur le périmètre rapproché qui ne respecte pas la réglementation, ni les prescriptions émises par l'hydrogéologue. Son groupe n'est pas opposé au maintien de toutes pratiques agricoles, mais souhaite une agriculture beaucoup plus soucieuse de la protection de l'environnement. Elle regrette qu'il ait été choisi une protection à minima. Elle note également que le périmètre éloigné n'est pas mentionné alors qu'on sait que dans ce périmètre se situera le projet IKEA. Son groupe sera donc attentif à ce qui se passera dans ce secteur. Tout le monde convient qu'il faut améliorer la qualité de l'eau alors qu'en fait, les choix qui sont proposés sont peu ambitieux pour la protection de nos ressources en eau potable.

Mme TISSOT déclare que son groupe se prononcera contre ce rapport pour trois raisons :

1° - On demande une décision prématurée au Conseil municipal alors que le résultat de l'enquête n'est pas encore connu.

2° - L'extension proposée du périmètre immédiat est insuffisante pour protéger les captages, c'est d'ailleurs pour cela que l'hydrogéologue avait demandé d'exclure les cultures.

3° - La proposition d'un mode de cultures raisonnées ne suffit pas pour assurer la sécurité du périmètre rapproché. Elle considère que la protection de l'intérêt des exploitants devrait passer après la santé de nos concitoyens. Elle rappelle aussi les propositions de son groupe qui ont été faites pour la diversification des captages.

M. PICARD ne se déclare pas en désaccord formel avec les interventions qui viennent d'être faites, ni avec les conclusions de l'hydrogéologue, mais, la CAVIL s'est trouvée face à une obstruction totale des maraîchers installés dans ce secteur. Quant au périmètre éloigné, il assure que pour tous les projets qui seront proposés, l'ensemble des directives iront dans le

bon sens, avec notamment le captage de toutes les eaux résiduelles, y compris celles des habitations qui ne sont pas actuellement rattachées à l'assainissement collectif. Certains ont trouvé anormal que le Conseil municipal se prononce avant le résultat de l'enquête, mais en fait, c'est le travail du commissaire enquêteur de recueillir l'ensemble des observations des communes ou des particuliers, de faire la synthèse de ces observations et ensuite de faire part de ses conclusions. Ce n'est pas au Conseil municipal de prendre la place du commissaire-enquêteur qui fait connaître son avis in fine après avoir recueilli toutes les observations que chacun voudra bien faire y compris les conseils municipaux.

M. SADDIER se demande s'il n'est pas possible de reporter notre avis à une date ultérieure.

M. PICARD indique que ce n'est pas possible pour la raison évoquée plus haut.

M. RONZIERE fait observer que dans ce dossier, personne n'est satisfait alors qu'on nous demande néanmoins de l'approuver. Il s'agit d'un dossier éminemment politique et on pourrait décider concrètement que les mesures proposées sont insuffisantes car on est là face à un paradoxe, on est peu satisfait et on nous demande d'être d'accord avec ce projet.

M. PICARD souligne que notre approvisionnement en eau potable provient à 90 % de la nappe alluvionnaire de la Saône qui échappe donc à la plus grande partie des pollutions évoquées. Il assure également que la CAVIL s'acharnera pour faire respecter les normes édictées pour les cultures effectuées dans le périmètre rapproché.

M. LE MAIRE rappelle qu'il s'agit là d'un dossier ancien et que M. CORSANT faisait déjà part de sa difficulté à le traiter notamment en l'absence d'accord avec les maraîchers. Il demande si le Conseil municipal ne pourrait pas faire part de son avis favorable à la demande d'autorisation de prélèvement d'eau sous les réserves émises par les différents groupes et que ces réserves soient exprimées par l'intermédiaire d'un courrier par le Président de la CAVIL.

M. SADDIER indique que cette proposition ne lui convient pas puisque les réserves ne changeront rien. Le tout est de savoir si le Conseil municipal est favorable ou non au périmètre proposé et ne voit pas comment on puisse formuler des réserves qui seraient réellement efficaces.

M. LE MAIRE propose que l'on adopte ce rapport et que M. PICARD reprenne dans un courrier qu'il soumettrait aux oppositions, les réserves émises par les différents groupes.

37 – RUE DE STALINGRAD : CESSION GRATUITE D'UNE EMPRISE DE 18 M² PAR LA SCI LE PATIO DES 4 SAISONS A LA VILLE (REGULARISATION).

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- autorise la cession à titre gratuit par la SCI « le Patio des 4 saisons » au profit de la Ville pour incorporation dans le domaine public, d'une emprise de 18 m², cadastrée AP n°488, située rue de Stalingrad, - l'avis des services fiscaux ayant été sollicité - ;
- autorise M. le Maire à signer l'acte correspondant qui sera établi par Maître BRONNERT, notaire à Lyon, aux frais de la commune.

38 – CONSTRUCTION DU BOULODROME DE PETANQUE : AVENANT AU MARCHE TRAVAUX ESPACES VERTS / LOT N° 2.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer l'avenant de travaux pour le lot N°2 d'un montant de 11 450,90 € HT, soit 13 695,28 € TTC.

39 - RESTAURATION DE LA TOUR GRENETTE – AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer l'avenant de travaux dont les ajustements se traduisent par une plus-value de 5 986,40 € HT, soit une augmentation de 4,6 % de la masse initiale du marché. Cette dépense est financée dans le cadre de l'enveloppe budgétaire de l'opération.

40 – RENOVATION DE LA MEDIATHEQUE – AVENANTS AU MARCHE DE TRAVAUX.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- ♦ autorise le Maire à signer les avenants de travaux pour les lots 5, 6 et 7, conformément aux décisions de la commission d'appel d'offres :
- ▶ Lot n° 5 – Plâtrerie – peinture : entreprise RAVALTEX
 - ▶ Travaux supplémentaires dans des sanitaires et une pièce de service
Ce qui représente une plus-value de 1 885.08 HT
- ▶ Lot n° 6 – Electricité : entreprise ADSE
 - ▶ Travaux supplémentaires dans le patio et le bureau de la discothèque
Ce qui représente une plus-value de 5 598.55 HT
- ▶ Lot n° 7 – Menuiseries intérieures bois : entreprise CHEVILLON
 - ▶ Surface supplémentaire pour traitement des embrasures
Ce qui représente une plus-value de1 824.53 HT

41 – POURSUITE DE LA MISE A DISPOSITION GRATUITE PAR LA VILLE DE VILLEFRANCHE AU BENEFICE DE L'ASSOCIATION JONATHAN D'UN APPARTEMENT SITUE 355 RUE LAMARTINE.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- décide de poursuivre la gratuité du loyer jusqu'au 31 décembre 2008 ;
- dit qu' après cette date toute occupation fera l'objet d'une convention.

Il est à noter l'intervention suivante :

M. RAVIER précise que la structure « Point Accueil Ecoute Jeunes » (PAEJ), accueillie dans ces locaux, est pilotée par l'Association Jonathan financée par la Ville, la CAVIL, le Département, l'Etat, etc... En ce lieu, 2 psychologues assurent l'accueil et l'écoute des jeunes les plus en difficulté. Un rapport d'activités doit être effectué après la première année d'exercice. On peut noter que ces locaux situés dans des logements autrefois réservés aux enseignants de l'école Lamartine ne sont pas assez centraux et n'assurent pas le meilleur accueil possible. En ce lieu, seront également soutenues des actions d'aide à la parentalité.

M. LE MAIRE fait observer que cette structure évoluera peut-être vers la création d'une maison des adolescents.

42 – MISE A DISPOSITION DE CLES PROGRAMMEES POUR L'OUVERTURE DES PETITES SALLES ASSOCIATIVES DE LA MAISON DES FAMILLES.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- décide de fixer à 60 € le montant du dépôt de garantie pour la mise à disposition d'une clé d'accès à une petite salle associative de la Maison Des Familles

43 – DEMANDE DE GARANTIES D'EMPRUNTS – SA D'HLM BATIGERE RHONE-ALPES – ACQUISITION – AMELIORATION DE 17 MAISONS INDIVIDUELLES GROUPEES AVEC GARAGES ATTENANTS SITUEES 59 RUE RONSARD A VILLEFRANCHE/SAONE – PRET PLS FONCIER DE 1 548 400 € A 100 % ET PRET PEX DE 929 803 € A 100 % DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- décide de garantir les deux emprunts de la SA d'HLM BATIGERE RHONE-ALPES à hauteur de 100 % et donne l'autorisation à M. le Maire de signer les documents correspondants.

Il est à noter l'intervention suivante :

M. GEERNAERT informe le Conseil municipal que sur les 17 villas concernées, 5 logements feront l'objet de réservation pour la commune.

44 - DEMANDE DE GARANTIES D'EMPRUNTS – SA D'HLM HBVS – CONSTRUCTION DE 15 LOGEMENTS COLLECTIFS LOCATIFS POUR PERSONNES AGEES, RUE MOZART, QUARTIER DE FONTGRAINE A VILLEFRANCHE – PRETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS DE 849 515 € ET 164 510 € A 100 %.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité, M. BEAUVALLET ne participant ni au débat, ni au vote,

- décide de garantir les emprunts de la SA d'HLM HBVS à hauteur de 100 % à condition que cette opération soit destinée aux personnes âgées ;

- donne l'autorisation à M. le Maire de signer les documents correspondants.

Il est à noter les interventions suivantes :

M. LE MAIRE précise que cette garantie est accordée à la condition que les logements construits soient réservés aux personnes âgées de Villefranche.

M. GEERNAERT précise également que 3 des logements construits font l'objet de réservation au bénéfice de la Ville de Villefranche.

45 – COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES COMMUNES VILLE-C.C.A.S.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- décide la création de C.A.P. communes avec le C.C.A.S.

46 – COMITE TECHNIQUE PARITAIRE COMMUN VILLE/C.C.A.S

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- décide la création d'un C.T.P. commun avec le C.C.A.S.

47 – FIXATION DU NOMBRE DES MEMBRES AU SEIN DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- décide de fixer la composition du Comité Technique Paritaire comme suit :
 - 5 membres titulaires représentant la Collectivité ;
 - 5 membres titulaires représentant le Personnel.

48 – COMITE HYGIENE ET DE SECURITE : CREATION ET DETERMINATION DU NOMBRE DES MEMBRES.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- décide de créer un Comité Hygiène et Sécurité et fixe la composition de ce CHS comme suit :
 - 5 membres titulaires représentant la Collectivité
 - 5 membres titulaires représentant le Personnel.

49 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- approuve les modifications proposées du tableau des emplois.

50 – REGIME INDEMNITAIRE DE LA FILIERE SPORTIVE : ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE SUJETIONS SPECIALE DES CONSEILLERS DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- décide l'attribution de l'indemnité spéciale de fonctions relative aux conseillers des activités physiques et sportives.

51 - REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE : ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE SPECIALE DE FONCTIONS.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- décide la création de l'indemnité spéciale de fonctions relative aux chefs de service de police municipale.

52 – ASSURANCE CONTRE LES RISQUES FINANCIERS LIES AU REGIME DE PROTECTION SOCIALE DU PERSONNEL : MANDATEMENT DU CENTRE DE GESTION DU RHONE POUR MENER POUR LE COMPTE DE LA VILLE UNE PROCEDURE DE MARCHE PUBLIC.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- donne mandat au Centre de Gestion pour mener pour son compte la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat groupe d'assurances susceptible de garantir notre collectivité contre les risques financiers ci-après liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux :
 - affiliés à la CNRACL
 - pour tous les risques sans la maladie ordinaire : décès, congé de longue maladie, congé de longue durée, disponibilité d'office, temps partiel thérapeutique, infirmité de guerre, maternité/adoption, accident ou maladie imputable au service, invalidité temporaire.
- dit que cette démarche ne constitue pas un engagement de la part de notre collectivité dans la mesure où l'adhésion au nouveau contrat devra faire l'objet, dans un second temps, d'une nouvelle délibération.

Il est à noter les interventions suivantes :

M. SADDIER fait observer qu'il s'agit là d'un dossier très important car les salariés de la fonction publique territoriale sont moins bien lotis dans ce domaine que les salariés du privé.

Il conviendrait donc d'étudier la possibilité que la Ville puisse prendre en charge une part des risques à la place de ses salariés.

M. LE MAIRE répond que cette proposition est à étudier.

Vu le Secrétaire de séance,

Vu le Député-Maire,

A. GALLAND

B. PERRUT